

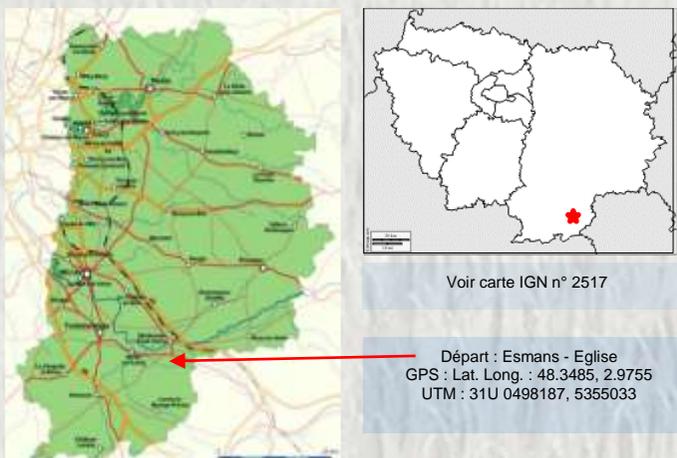
Un brin d'histoire

A Esmans, il y eut un centre gallo-romain comme le prouvent les restes d'un aqueduc souterrain. Au VII^e s., un château à la fois prieuré et habitation seigneuriale fut édifié puis cédé, au XII^e s. à l'abbaye de St-Germain-des-Prés. Plusieurs souverains s'y arrêtaient : les Louis VII, Louis VIII et Saint-Louis). Lors de la guerre de Cent ans, les armées anglaises détruisirent le château. Reconstitué 150 ans plus tard, il fut transformé en ferme suivant la prescription de Richelieu visant à démanteler les châteaux forts. La Révolution mit fin à la propriété des abbés de St-Germain-des-Prés.

Les lavoirs

C'est au XIX^e siècle que les villages, tels que Esmans, s'équipent de lavoirs suivant la politique hygiéniste de l'époque, appliquée par les municipalités. Suffisamment proches des villages, ils devaient être situés non loin d'une source pour garantir la pureté de l'eau, et à l'écart des habitations à cause du bruit et de l'encombrement dû aux charrettes.

Le lavoir d'Esmans, construit au XIX^e siècle et attenant au bassin de la fontaine, était encore utilisé à la fin du siècle dernier.



Accès : Esmans, à 4,5 km au sud de Montereau-Fault-Yonne par la D28

Informations pratiques :

Dénivelés : T : 122m, m. : 73m, M. : 121m

Charte du randonneur

- Ne vous écarter pas des chemins balisés.
 - En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
 - Respectez la nature et la propriété privée.
 - N'abandonnez pas de débris.
 - Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
 - Refermez barrières et clôtures après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77).

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

www.randonnee-77.com



Esmans Les plaines du sud



Lavoir d'Esmans – Photo MD © -

D'Esmans à La Brosse Montceaux, villages tous deux riches d'un passé historique, ce parcours vallonné révèle de vastes paysages ; il permet de suivre le cheminement de l'aqueduc de la Vanne et d'apercevoir, au loin, la colline de Surville.

CODERANDO 77
Quartier Henri IV - Place d'Armes
77300 FONTAINEBLEAU
01 60 39 60 69 – www.randonnee-77.com -



11,8 km



3 h 00



Bleu



Moyen

Mise à jour - Février 2022 -

Les plaines du sud



- 1 Partir à gauche par la D28, passer devant la mairie, puis tourner à droite en direction du Tertre-Doux. Juste avant la ligne haute tension, virer à gauche dans un chemin stabilisé. Après la montée, dans le virage, emprunter le chemin à droite, croiser l'aqueduc de la Vanne. Au bout, virer dans le sentier à gauche, couper la D28n et poursuivre tout droit sur un chemin stabilisé puis en terre. Au croisement en T, se diriger à droite.
- 2 Au niveau des poteaux électriques, obliquer à angle aigu sur le chemin à gauche. A la fourche, monter par le chemin de droite. Il atteint la corne du bois puis vire à gauche.
- 3 Au carrefour, monter à droite par une pente gravillonnée. Longer un bois puis descendre à droite.
- 4 Graver à droite le chemin creux légèrement raviné qui devient herbeux sur le plateau. Couper la D124 et continuer en face par le chemin du Petit-Bois ». Il passe entre le mur du château et le terrain de tennis.
- 5 En bas de la descente, dans le virage, remonter le long de l'enceinte du château. Emprunter la route à gauche.
- 6 Au croisement, continuer tout droit par la route qui traverse La Bosse-Montceau. Au niveau de la mairie, prendre la rue à gauche, la D124 à gauche et, dans le virage, la rue à droite. Elle devient un chemin de terre qui rejoint le croisement de l'aller.
- 7 Remonter puis redescendre au carrefour précédent.
- 3 Poursuivre tout droit et prendre le chemin à droite.
- 7 Monter par le chemin à gauche puis, à la croisée, tourner à droite sur le chemin herbeux. Il vire à gauche, devient carrossable et mène au rond-point de la D124a. Prendre la rue du Moulin (deuxième voie) à droite et la rue des Potelles à gauche. Elle longe le ru et arrive devant la mairie d'Esmans. Rejoindre le parking.



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".